

FORMULE 64D

AVIS À TOUS LES DÉFENDEURS ORIGINAIRES

(titre — formule 4A ou 4B)

AVIS À TOUS LES DÉFENDEURS ORIGINAIRES

Le jugement dans la présente action m'ayant ordonné de rechercher si quiconque hormis le demandeur est titulaire d'un privilège, d'une charge ou d'une sûreté postérieure à l'hypothèque du demandeur et grevant le bien-fonds qui fait l'objet de la présente action;

Vous êtes avisé(e) par les présentes qu'il a été établi devant moi que les personnes dont les noms figurent à l'annexe ci-jointe seraient titulaires des privilèges, des charges ou des sûretés grevant le bien-fonds. J'ai donc à mon bureau fait ajouter comme parties celles d'entre elles qui ne sont pas déjà parties à la présente action et je fixe le \_\_\_\_\_ 19 \_\_\_\_, à \_\_\_\_\_ heure(s), à mon cabinet, au palais de justice, dans la Ville de Winnipeg, pour déterminer si ces parties sont titulaires des privilèges, des charges ou des sûretés, pour déterminer et fixer le montant de ceux-ci et le montant de la réclamation du demandeur, celui-ci ayant constitué une sûreté en garantie.

Si vous ne comparez pas au lieu, à la date et à l'heure fixés, le renvoi sera poursuivi en votre absence et vous ne recevrez aucun autre avis des procédures dans la présente action.

(date)

\_\_\_\_\_  
juge puîné

Annexe des titulaires de sûretés  
Nature de la réclamation :

DESTINATAIRES :

- A.B. Hypothèque
- C.D. Exécution
- E.F. Privilège du constructeur